

# Un litige avec l'administration fédérale des impôts ?

Le Service de conciliation fiscale vous aide !

**Geert Callaert**  
Conciliateur fiscal  
*International Fiscal Association*  
Bruxelles - 11 mars 2014



Service Public  
fédéral  
FINANCES



## La conciliation : qu'est-ce ?

### → LA CONCILIATION

LEGISLATION

COMPOSITION

STATUT

MISSIONS

✓ Conciliation

✓ Recommandations

✓ Rapport d'activité

✓ Cellule Contact

Recouvrement

PREROGATIVES

OBJECTIFS

DOMAINES

DEMANDES

✓ Qui?

✓ Quand?

✓ Comment?

TRAITEMENT

CRITERES

COORDONNEES

- Une façon d'approcher ou de résoudre un conflit
- Par un tiers neutre et indépendant
- Qui accompagne les parties
- Au départ de leurs intérêts propres
- Afin d'arriver à une conduite commune et une solution optimale pour chacune d'elles



## La conciliation : qu'est-ce ?

### → LA CONCILIATION

LEGISLATION

COMPOSITION

STATUT

MISSIONS

✓ Conciliation

✓ Recommandations

✓ Rapport d'activité

✓ Cellule Contact

Recouvrement

PREROGATIVES

OBJECTIFS

DOMAINES

DEMANDES

✓ Qui?

✓ Quand?

✓ Comment?

TRAITEMENT

CRITERES

COORDONNEES

La conciliation n'est pas un arbitrage

La conciliation comporte l'accord des parties

La conciliation n'est pas contraignante, pas une occasion perdue !

La conciliation est aussi « source d'évitement de conflit »



## La conciliation : caractéristiques

### → LA CONCILIATION

LEGISLATION

COMPOSITION

STATUT

MISSIONS

✓ Conciliation

✓ Recommandations

✓ Rapport d'activité

✓ Cellule Contact

Recouvrement

PREROGATIVES

OBJECTIFS

DOMAINES

DEMANDES

✓ Qui?

✓ Quand?

✓ Comment?

TRAITEMENT

CRITERES

COORDONNEES

1. Facilement accessible / gratuite

2. Rapidité

3. Autonomie – engagement

4. Confidentialité



## Législation

### Le Service de conciliation fiscale

CONCILIATION

→ **LEGISLATION**

COMPOSITION

STATUT

MISSIONS

✓ Conciliation

✓ Recommandations

✓ Rapport d'activité

✓ Cellule Contact

Recouvrement

PREROGATIVES

OBJECTIFS

DOMAINES

DEMANDES

✓ Qui?

✓ Quand?

✓ Comment?

TRAITEMENT

CRITERES

COORDONNEES

Loi du 25.04.2007 portant des dispositions diverses  
(Art. 116-131)

Arrêté royal du 09.05.2007 portant exécution du  
Chapitre 5 du titre VII de la Loi du 25.04.2007  
portant des dispositions diverses



## Composition

CONCILIATION

LEGISLATION

→ **COMPOSITION**

STATUT

MISSIONS

✓ Conciliation

✓ Recommandations

✓ Rapport d'activité

✓ Cellule Contact

Recouvrement

PREROGATIVES

OBJECTIFS

DOMAINES

DEMANDES

✓ Qui?

✓ Quand?

✓ Comment?

TRAITEMENT

CRITERES

COORDONNEES

- Collège de 5 conciliateurs (mandats de 5 ans, renouvelables)
- Personnel mis à disposition (32 agents des niveaux A, B et C)
- Plus de 11.000 requêtes reçues



## Statut

CONCILIATION  
LEGISLATION  
COMPOSITION  
→ STATUT  
MISSIONS  
✓ Conciliation  
✓ Recommendations  
✓ Rapport d'activité  
✓ Cellule Contact  
Recouvrement  
PREROGATIVES  
OBJECTIFS  
DOMAINES  
DEMANDES  
✓ Qui?  
✓ Quand?  
✓ Comment?  
TRAITEMENT  
CRITERES  
COORDONNEES

- A l'instar du Service des Décisions Anticipées, le Service de conciliation fiscale est un service autonome du SPF Finances
  - placé sous l'autorité administrative du Président du comité de direction
  - qui bénéficie d'une indépendance de décision et d'expression à l'égard de l'autorité



## Missions

CONCILIATION  
LEGISLATION  
COMPOSITION  
STATUT  
→ MISSIONS  
✓ Conciliation  
✓ Recommendations  
✓ Rapport d'activité  
✓ Cellule Contact  
Recouvrement  
PREROGATIVES  
OBJECTIFS  
DOMAINES  
DEMANDES  
✓ Qui?  
✓ Quand?  
✓ Comment?  
TRAITEMENT  
CRITERES  
COORDONNEES

### Conciliation

- Concilier
  - les points de vue de l'administration et du contribuable
  - en toute objectivité, impartialité et indépendance
  - dans le respect de la loi
  - dans les cas prévus par les différents Codes fiscaux



## Missions

### Conciliation

Rédiger

- un rapport de conciliation (non contraignant)
- adressé au contribuable et au service compétent de l'administration

**CONCILIATION**  
LEGISLATION  
COMPOSITION  
STATUT  
→ **Missions**  
✓ Conciliation  
✓ Recommandations  
✓ Rapport d'activité  
✓ Cellule Contact  
Recouvrement  
PREROGATIVES  
OBJECTIFS  
DOMAINES  
DEMANDES  
✓ Qui?  
✓ Quand?  
✓ Comment?  
TRAITEMENT  
CRITERES  
COORDONNEES



## Missions

### Recommandations

Formuler des recommandations

- au Président du SPF Finances
- notamment en ce qui concerne des actes ou fonctionnements administratifs non conformes aux principes de bonne administration et aux lois et règlements

**CONCILIATION**  
LEGISLATION  
COMPOSITION  
STATUT  
→ **Missions**  
✓ Conciliation  
✓ **Recommandations**  
✓ Rapport d'activité  
✓ Cellule Contact  
Recouvrement  
PREROGATIVES  
OBJECTIFS  
DOMAINES  
DEMANDES  
✓ Qui?  
✓ Quand?  
✓ Comment?  
TRAITEMENT  
CRITERES  
COORDONNEES



## Missions

### Rapport d'activité

- CONCILIATION
- LEGISLATION
- COMPOSITION
- STATUT
- **MISSIONS**
- ✓ Conciliation
- ✓ Recommandations
- **Rapport d'activité**
- ✓ Cellule Contact Recouvrement
- PREROGATIVES
- OBJECTIFS
- DOMAINES
- DEMANDES
- ✓ Qui?
- ✓ Quand?
- ✓ Comment?
- TRAITEMENT
- CRITERES
- COORDONNEES

- ❑ Rédiger un rapport d'activité annuel
  - adressé au Ministre des Finances (par l'intermédiaire du Président du SPF Finances)
  - exposant les difficultés rencontrées
  - contenant les éventuelles recommandations adressées au Président du SPF Finances (voir supra)
  - disponible sur [www.conciliationfiscale.be](http://www.conciliationfiscale.be)



## Missions

### Cellule Contact Recouvrement

- CONCILIATION
- LEGISLATION
- COMPOSITION
- STATUT
- **MISSIONS**
- ✓ Conciliation
- ✓ Recommandations
- ✓ Rapport d'activité
- **Cellule Contact Recouvrement**
- PREROGATIVES
- OBJECTIFS
- DOMAINES
- DEMANDES
- ✓ Qui?
- ✓ Quand?
- ✓ Comment?
- TRAITEMENT
- CRITERES
- COORDONNEES

Reprise des missions de la « Cellule Contact Recouvrement »

Cette cellule intervenait déjà lors de situations conflictuelles entre contribuables et receveurs contributions directes & TVA



## Prérogatives

### CONCILIATION

### LEGISLATION

### COMPOSITION

### STATUT

### MISSIONS

- ✓ Conciliation
- ✓ Recommandations
- ✓ Rapport d'activité
- ✓ Cellule Contact
- Recouvrement

### → PRÉROGATIVES

### OBJECTIFS

### DOMAINES

### DEMANDES

- ✓ Qui?
- ✓ Quand?
- ✓ Comment?

### TRAITEMENT

### CRITERES

### COORDONNEES

Dans l'exécution de ses missions, le  
Service de conciliation fiscale peut

- recueillir toutes les informations qu'il estime nécessaires
- entendre toutes les personnes concernées
- effectuer toutes les constatations sur place



## Objectifs

### CONCILIATION

### LEGISLATION

### COMPOSITION

### STATUT

### MISSIONS

- ✓ Conciliation
- ✓ Recommandations
- ✓ Rapport d'activité
- ✓ Cellule Contact
- Recouvrement

### PRÉROGATIVES

### → OBJECTIFS

### DOMAINES

### DEMANDES

- ✓ Qui?
- ✓ Quand?
- ✓ Comment?

### TRAITEMENT

### CRITERES

### COORDONNEES

- Dissiper les incompréhensions
- Réconcilier le contribuable et l'administration fiscale (faire preuve de créativité !)
- Réduire le contentieux judiciaire
- Rendre la législation fiscale plus transparente
- Rendre l'administration plus accessible



## Domaines concernés

### CONCILIATION

### LEGISLATION

### COMPOSITION

### STATUT

### MISSIONS

✓ Conciliation

✓ Recommandations

✓ Rapport d'activité

✓ Cellule Contact

recouvrement

### PREROGATIVES

### OBJECTIFS

### → DOMAINES

### DEMANDES

✓ Qui?

✓ Quand?

✓ Comment?

### TRAITEMENT

### CRITERES

### COORDONNEES

- Impôts sur les revenus
- Taxes assimilées aux impôts sur les revenus
- Taxe sur la valeur ajoutée
- Droits d'enregistrement
- Droits de succession
- Droits et taxes divers
- Douanes et accises

➡ Dont le "service" est assuré par le SPF Finances



## Demande de conciliation

### CONCILIATION

### LEGISLATION

### COMPOSITION

### STATUT

### MISSIONS

✓ Conciliation

✓ Recommandations

✓ Rapport d'activité

✓ Cellule Contact

Recouvrement

### PREROGATIVES

### OBJECTIFS

### DOMAINES

### → DEMANDES

✓ Qui?

✓ Quand?

✓ Comment?

### TRAITEMENT

### CRITERES

### COORDONNEES

- I. Qui ?
- II. Quand ?
- III. Comment ?



## Demande de conciliation

### I. Qui ?

- CONCILIATION
- LEGISLATION
- COMPOSITION
- STATUT
- MISSIONS
  - ✓ Conciliation
  - ✓ Recommandations
  - ✓ Rapport d'activité
  - ✓ Cellule Contact recouvrement
- PREROGATIVES
- OBJECTIFS
- DOMAINES
- DEMANDES
  - ✓ Qui?
  - ✓ Quand?
  - ✓ Comment?
- TRAITEMENT
- CRITERES
- COORDONNEES

- Le redevable de l'impôt ainsi que le conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement (Impôts sur les revenus et Taxes assimilées aux impôts sur les revenus)
- Le réclamant contre le revenu cadastral en principe par l'intermédiaire de l'agent enquêteur (Cadastre)
- Le redevable de la taxe (TVA)
- Le contribuable (Droits d'enregistrement, droits de succession et droits et taxes divers)
- Toute personne intéressée et habilitée par la LGDA (Douanes)  
**ou leur mandataire**



## Demande de conciliation

### II. Quand ?

- CONCILIATION
- LEGISLATION
- COMPOSITION
- STATUT
- MISSIONS
  - ✓ Conciliation
  - ✓ Recommandations
  - ✓ Rapport d'activité
  - ✓ Cellule Contact Recouvrement
- PREROGATIVES
- OBJECTIFS
- DOMAINES
- DEMANDES
  - DEMANDES
  - ✓ Qui?
  - ✓ Quand?
  - ✓ Comment?
- TRAITEMENT
- CRITERES
- COORDONNEES

#### TAXATION

*Impôts sur les revenus et  
Taxes assimilées aux impôts sur les revenus  
(Art. 376quinquies CIR 92 et art. 2, alinéa 1er CTA)*

- Au stade de la réclamation auprès du Directeur des contributions mais avant
  - qu'il n'ait été statué sur la réclamation
  - l'introduction d'une action auprès du tribunal de première instance
- Egalement maintenant en cas de dégrèvement d'office



## Demande de conciliation

### II. Quand ?

CONCILIATION  
LEGISLATION  
COMPOSITION  
STATUT  
MISSIONS  
✓ Conciliation  
✓ Recommandations  
✓ Rapport d'activité  
✓ Cellule Contact  
Recouvrement  
PREROGATIVES  
OBJECTIFS  
DOMAINES  
→ DEMANDES  
✓ Qui?  
✓ Quand?  
✓ Comment?  
TRAITEMENT  
CRITERES  
COORDONNEES

#### Cadastre

(Art. 501bis CIR 92)

En cas de désaccord persistant au cours du traitement de la réclamation mais avant

- notification du procès-verbal de désaccord



## Demande de conciliation

### II. Quand ?

CONCILIATION  
LEGISLATION  
COMPOSITION  
STATUT  
MISSIONS  
✓ Conciliation  
✓ Recommandations  
✓ Rapport d'activité  
✓ Cellule Contact  
Recouvrement  
PREROGATIVES  
OBJECTIFS  
DOMAINES  
→ DEMANDES  
✓ Qui?  
✓ Quand?  
✓ Comment?  
TRAITEMENT  
CRITERES  
COORDONNEES

#### TAXATION

*Taxe sur la valeur ajoutée*

(Art. 84quater CTVA)

en cas de désaccord persistant relatif à la taxation porté devant le ministre ou le fonctionnaire délégué mais avant

- qu'il n'ait été statué sur la contestation
- qu'une expertise en vue de fixer la valeur normale des biens et services n'ait été requise
- l'introduction d'une opposition à contrainte



## Demande de conciliation

### II. Quand ?

- CONCILIATION
- LEGISLATION
- COMPOSITION
- STATUT
- MISSIONS
  - ✓ Conciliation
  - ✓ Recommandations
  - ✓ Rapport d'activité
  - ✓ Cellule Contact
- Recouvrement
- PREROGATIVES
- OBJECTIFS
- DOMAINES
  - DEMANDES
  - ✓ Qui?
  - ✓ Quand?
  - ✓ Comment?
- TRAITEMENT
- CRITERES
- COORDONNEES

### RECouvreMENT

#### Contributions directes & TVA

(Art. 399bis CIR 92 et art. 85ter CTVA)

En cas de conflit avec le receveur, **très large** car

- pas de recours organisé en matière de recouvrement
- également dossiers purement « Cellule Contact »
- pratique (interprétation large)



## Demande de conciliation

### II. Quand ?

- CONCILIATION
- LEGISLATION
- COMPOSITION
- STATUT
- MISSIONS
  - ✓ Conciliation
  - ✓ Recommandations
  - ✓ Rapport d'activité
  - ✓ Cellule Contact
- Recouvrement
- PREROGATIVES
- OBJECTIFS
- DOMAINES
  - DEMANDES
  - ✓ Qui?
  - ✓ Quand?
  - ✓ Comment?
- TRAITEMENT
- CRITERES
- COORDONNEES

### Droits d'enregistrement et droits de succession

(Art. 219 C.Enr. et art. 141 C.Succ.)

En cas de désaccord persistant avec le ministre ou le fonctionnaire délégué par lui et après échange de vues mais avant

- la notification de la demande d'expertise de contrôle si le désaccord porte sur la valeur vénale d'un bien soumis à l'expertise visée à l'art. 189 C.Enr. ou l'art. 111 C.Succ



## Demande de conciliation

### II. Quand ?

- CONCILIATION
- LEGISLATION
- COMPOSITION
- STATUT
- MISSIONS
  - ✓ Conciliation
  - ✓ Recommandations
  - ✓ Rapport d'activité
  - ✓ Cellule Contact
- Recouvrement
- PREROGATIVES
- OBJECTIFS
- DOMAINES
  - **DEMANDES**
  - ✓ Qui?
  - ✓ **Quand?**
  - ✓ Comment?
- TRAITEMENT
- CRITERES
- COORDONNEES

#### *Droits et taxes divers* (Art. 202/4 C.Div.)

En cas de désaccord persistant avec le ministre ou le fonctionnaire délégué par lui et après échanges de vues



## Demande de conciliation

### II. Quand ?

- CONCILIATION
- LEGISLATION
- COMPOSITION
- STATUT
- MISSIONS
  - ✓ Conciliation
  - ✓ Recommandations
  - ✓ Rapport d'activité
  - ✓ Cellule Contact
- Recouvrement
- PREROGATIVES
- OBJECTIFS
- DOMAINES
  - **DEMANDES**
  - ✓ Qui?
  - ✓ **Quand?**
  - ✓ Comment?
- TRAITEMENT
- CRITERES
- COORDONNEES

#### *Douanes et accises* (Art. 219bis LGDA)

Dès qu'un recours administratif est exercé mais avant

- qu'il n'ait été statué sur la réclamation
- l'introduction d'une action auprès du tribunal de première instance



## Demande de conciliation

### III. Comment ?

#### CONCILIATION

#### LEGISLATION

#### COMPOSITION

#### STATUT

#### MISSIONS

✓ Conciliation

✓ Recommandations

✓ Rapport d'activité

✓ Cellule Contact

Recouvrement

#### PREROGATIVES

#### OBJECTIFS

#### DOMAINES

→ DEMANDES

✓ Qui?

✓ Quand?

✓ Comment?

#### TRAITEMENT

#### CRITERES

#### COORDONNEES

En principe : directement par la personne intéressée :

- ✓ par écrit
- ✓ par télécopie
- ✓ par courriel
- ✓ par téléphone
- ✓ oralement

**Exception** : indirectement en matière de cadastre (« par l'intermédiaire de l'agent enquêteur » - Art. 501 *bis* CIR 92)



## Délais de traitement

#### CONCILIATION

#### LEGISLATION

#### COMPOSITION

#### STATUT

#### MISSIONS

✓ Conciliation

✓ Recommandations

✓ Rapport d'activité

✓ Cellule Contact

Recouvrement

#### PREROGATIVES

#### OBJECTIFS

#### DOMAINES

#### DEMANDES

✓ Qui?

✓ Quand?

✓ Comment?

→ TRAITEMENT

#### CRITERES

#### COORDONNEES

- Réception - accusé de réception
  - immédiatement en cas de demande orale
  - dans les 5 jours ouvrables dans les autres cas
- Admission - dans les 15 jours ouvrables
  - examen de la recevabilité (décision motivée)
- Rapport de conciliation - notification dans un délai raisonnable au demandeur et au service fiscal concerné



## Critères de recevabilité

Le Service de conciliation fiscale peut refuser de traiter une demande si

- la demande est manifestement non fondée
- le demandeur n'a manifestement pas accompli de démarche auprès de l'autorité administrative compétente en vue de concilier les points de vue
- la demande est introduite en dehors des conditions prévues par les différents Codes fiscaux (voir Quand ?)

CONCILIATION  
LEGISLATION  
COMPOSITION  
STATUT  
MISSIONS  
✓ Conciliation  
✓ Recommandations  
✓ Rapport d'activité  
✓ Cellule Contact  
Recouvrement  
PREROGATIVES  
OBJECTIFS  
DOMAINES  
DEMANDES  
✓ Qui?  
✓ Quand?  
✓ Comment?  
TRAITEMENT  
➔ CRITERES  
COORDONNEES



## Coordonnées

Service de conciliation fiscale

Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46  
North Galaxy – Tour B – 15ème étage  
1030 BRUXELLES

Tél. : 0257.623.60

Fax : 0257.980.57

Courriel : [conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be](mailto:conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be)

[www.conciliationfiscale.be](http://www.conciliationfiscale.be)

CONCILIATION  
LEGISLATION  
COMPOSITION  
STATUT  
MISSIONS  
✓ Conciliation  
✓ Recommandations  
✓ Rapport d'activité  
✓ Cellule Contact  
Recouvrement  
PREROGATIVES  
OBJECTIFS  
DOMAINES  
DEMANDES  
✓ Qui?  
✓ Quand?  
✓ Comment?  
TRAITEMENT  
CRITERES  
➔ COORDONNEES